



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E182282

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2024

ÉDITÉ LE 12/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX

Siret : 879 571 677 00019

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6116717

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146884490

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146884490

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : ISOLTECHNIQUE

10 ROUTE DE LA BORIE
ZI LA SERVE
24110 ST ASTIER

Téléphone : 05 53 54 40 30

Fax :

Portable : 06 23 68 71 90

Site Internet : isol-technique.fr

E-mail : compta.isoltechnique@gmail.com

Responsabilité légale :

VILAIN JOHNNY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	04/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/09/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/05/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.